



ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

LILLE / LOMME / HELLEMMES

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE de LILLE porte à la connaissance du Public que le projet d'élaboration du règlement local de publicité métropolitain, couvrant le territoire des 85 communes membres, fait l'objet d'une **concertation préalable** au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :

> un registre, accompagné d'un dossier explicatif, est mis à la disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du règlement local de publicité, à la Métropole Européenne de Lille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que sur le site internet lillemetropole.fr. Toute personne intéressée peut y écrire ses observations.

> Toute personne intéressée peut également faire part de ses observations par écrit auprès de Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à l'adresse suivante : 1 rue du ballon CS 50749 59034 LILLE CEDEX - Direction Affaires Juridiques - Service Droit de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

Venez participer à la réunion
publique qui aura lieu :



JEUDI 22 NOVEMBRE 2018
Salle du Gymnase, place
Sébastopol à LILLE
À 18h30

Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, vous pouvez participer à la suivante qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 18h30 à la salle Baron à FACHES THUMESNIL.